



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 21954

Texte de la question

Mme Conchita Lacuey * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les entreprises d'insertion. Le Gouvernement veut appliquer à ses administrations centrales un « gel budgétaire » portant sur l'ensemble des reports de crédits 2002. Alors que la situation de l'emploi se dégrade, ce sont plus particulièrement les entreprises et les associations qui participent activement à la lutte contre l'exclusion qui sont menacées. Ce gel, qui porte sur des centaines de millions d'euros, fait peser un risque majeur à l'ensemble des acteurs engagés sur le terrain. Le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI) dénonce cette situation qui place plus de 900 entreprises d'insertion au bord de la cessation de paiement et du dépôt de bilan. Plus de 30 000 salariés, majoritairement des personnes en grande difficulté d'insertion, vont perdre leur emploi. Selon une note de vos services adressée aux directeurs régionaux du travail, de l'emploi et de la formation, les reports de crédits de l'exercice 2002 sont gelés et les crédits délégués pour les « actions 2003 » devront couvrir les engagements financiers de 2002. Cette mesure signifie que l'État refuse de payer le travail réalisé, pour son compte, par les entreprises d'insertion. Autre conséquence directe de ce gel, les directions départementales du travail et de l'emploi n'ont aucun moyen financier pour signer et engager les conventionnements des entreprises d'insertion en 2003. Au-delà, ce sont tous les intervenants de la lutte contre l'exclusion qui sont mis en difficulté alors que le Gouvernement répète que la lutte contre l'exclusion et contre le chômage est au cœur de ses préoccupations. En conséquence, elle lui demande d'engager rapidement des négociations avec son collègue délégué au budget afin d'annuler rapidement ces mesures de rigueur qui signifient un arrêt de mort pour un grand nombre d'entreprises d'insertion. A cet égard, elle lui rappelle que ces entreprises d'insertion par l'économie sont inscrites dans une logique de production de biens ou de services et fondent leur projet social sur un véritable outil économique et une démarche entrepreneuriale auxquels elle est très attachée. Ce sont ces fonctions combinées de requalification sociale et professionnelle et celle de « passerelle vers l'emploi » qui sont menacées par cette rigueur budgétaire mal placée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les

crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin, le secteur de l'IAE n'a fait l'objet d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part, montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [Mme Conchita Lacuey](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21954

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5496

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9393